

CNAMTS - CCAM version 11 applicable au 28 décembre 2007

Code	Texte	Activité	Phase	Tarif (en euro)
<b>05.01.05.01 Tests allergologiques cutanés</b>				
FGRP007	<b>Test allergologique épicutané en chambre close [Patch test] par batterie standard et/ou batterie complémentaire</b> <i>Avec ou sans : tests épicutanés ouverts</i>	1	0	25,95
FGRP003	<b>Test allergologique épicutané en chambre close [Patch test] par tests orientés</b> <i>Avec ou sans :</i> <i>- tests épicutanés ouverts</i> <i>- batterie complémentaire</i> <i>Environnement : l'utilisation de produits préparés extemporanément nécessite des précautions de préparation des produits par le praticien</i>	1	0	29,89
FGRP005	<b>Test allergologique épicutané en chambre close [Patch test] par batterie standard et tests orientés</b> <i>Avec ou sans :</i> <i>- tests épicutanés ouverts</i> <i>- batterie complémentaire</i> <i>Environnement : les tests orientés nécessitent des précautions de préparation des produits par le praticien.</i>	1	0	38,22
FGRB003	<b>Test allergologique par piqûre épidermique avec des substances administrées à concentration fixe</b> <i>Prick test pour recherche d'allergie au latex, d'allergie médicamenteuse</i> <i>Prick test avec nombre de substances testées supérieur ou égal à 10, témoins inclus, pour rhinite allergique</i> <i>À l'exclusion de : test allergologique par piqûre épidermique avec des aliments natifs (FGRB004)</i> <i>Environnement : permettant rapidement la reconnaissance et le traitement d'un choc anaphylactique</i>	1	0	28,80
FGRB004	<b>Test allergologique par piqûre épidermique avec des aliments natifs</b> <i>Prick test avec aliments natifs testés, témoins inclus</i> <i>Environnement : permettant rapidement la reconnaissance et le traitement d'un choc anaphylactique</i>	1	0	33,57
FGRB005	<b>Test allergologique par injection intradermique de substances administrées à concentration fixe</b> <i>Test allergologique par injection intradermique d'au moins 6 substances, témoins inclus</i> <i>Environnement : permettant rapidement la reconnaissance et le traitement d'un choc anaphylactique</i>	1	0	31,77
FGRB002	<b>Test allergologique par injection intradermique d'une substance administrée à concentration croissante</b> <i>Environnement : permettant rapidement la reconnaissance et le traitement d'un choc anaphylactique</i>	1	0	33,57
FGRB001	<b>Test allergologique par injection intradermique de plusieurs substances administrées à concentration croissante avec au moins 2 dilutions</b> <i>Test allergologique par injection intradermique d'un venin d'abeille et de 2 venins de guêpe, avec 3 dilutions à concentration croissante</i> <i>Environnement : permettant rapidement la reconnaissance et le traitement d'un choc anaphylactique</i>	1	0	38,22
<b>05.01.05.02 Tests allergologiques de provocation</b>				
<i>Les tests allergologiques de provocation incluent le contrôle avec placebo.</i>				
FGRD002	<b>Test de provocation par ingestion d'un allergène à concentration fixe</b> <i>Environnement : spécifique ; milieu hospitalier spécialisé, sous surveillance médicale étroite, personnel entraîné, équipement adapté, disponible immédiatement pour traiter un choc anaphylactique</i>	1	0	36,79
FGRD003	<b>Test de provocation par ingestion d'un allergène administré à concentration croissante</b>	1	0	46,45

Environnement : spécifique ; milieu hospitalier spécialisé, sous surveillance médicale étroite, personnel entraîné, équipement adapté, disponible immédiatement pour traiter un choc anaphylactique

FGRP009 **Test de provocation conjonctival par allergène administré à concentration croissante** 1 0 28,80

Environnement :

- spécifique ;

- évaluation allergologique et ophtalmologique apportés par un ou deux professionnels nécessaires pour la réalisation de cet acte ;

- permettant de répondre à une crise aiguë de bronchospasme ou d'urticaire selon les recommandations de bonne pratique en cours de publication par le groupe ophtalmologie et allergologie

FGRD004 **Test de provocation par allergène administré à concentration croissante par voie nasale** 1 0 31,77

Avec ou sans : rhinomanométrie antérieure

Indication : en cas de tests cutanés négatifs malgré des signes cliniques suggestifs, en cas de polysensibilisation cutanée

Environnement : absence de bronchospasme vérifiée au préalable par réalisation d'un débitmètre de pointe ou d'une courbe débit volume ; la mesure par rhinomanométrie est recommandée

FGRP006 **Test allergologique de provocation par plusieurs aliments natifs administrés par contact labial** 1 0 31,77

Indication : diagnostic d'allergies alimentaires et médicamenteuses

Environnement : conditions permettant rapidement la reconnaissance et le traitement d'un choc anaphylactique

FGRB006 **Test d'introduction ou de réintroduction d'un allergène par injection à concentration fixe** 1 0 28,80

Indication : allergie aux anesthésiques locaux

Environnement : adapté au risque en fonction de la substance et du patient

FGRB007 **Test d'introduction ou de réintroduction d'un allergène par injection à concentration croissante** 1 0 46,81

Indication : allergie aux anesthésiques locaux

Environnement : adapté au risque en fonction de la substance et du patient

### 06.01.07.01 Epreuves fonctionnelles sur le nez

GAQD003 **Mesure de la différence de potentiel des muqueuses nasales** 1 0

FGRP010 **Tests vasomoteurs de stimulation cutanée pour rhinite** 1 0 26,37

GAQD007 **Rhinomanométrie antérieure sans test de provocation** 1 0 28,80

GAQD002 **Rhinomanométrie antérieure avec test de provocation** 1 0 34,43

À l'exclusion de : test de provocation par allergène administré à concentration croissante par voie nasale (FGRD004)

Indication : en dépit de signes cliniques suggestifs, si les tests cutanés sont négatifs ou lorsqu'il y a une polysensibilisation cutanée

GAQD005 **Rhinomanométrie postérieure sans test de provocation** 1 0 33,98

GAQD001 **Rhinomanométrie postérieure avec test de provocation** 1 0 39,34

### 19.03 MODIFICATEURS

#### 19.03.01 Urgence

Réalisation d'un acte non prévu 8 heures auparavant, entre 20 heures et 8 heures, le dimanche ou un jour férié, pour une affection ou la suspicion d'une affection mettant en danger la vie du patient ou l'intégrité de son organisme et entraînant la mobilisation rapide des ressources humaines et matérielles  
Facturation : à l'exclusion des forfaits de surveillance continue du sous chapitre 19.01

U **Acte réalisé en urgence par les médecins, la nuit entre 20 h et 08 h** 25,15

A l'exclusion de : acte réalisé par pédiatre ou par omnipraticien

P **Acte réalisé en urgence par les pédiatres et omnipraticiens de 20h à 00h et de 06h à 08h** 35,00

S **Acte réalisé en urgence par les pédiatres et omnipraticiens de 00h à 06h** 40,00

F **Acte réalisé en urgence un dimanche ou un jour férié** 19,06

M **Majoration pour soins d'urgence faits au cabinet du médecin généraliste ou du pédiatre, après examen en urgence d'un patient** 26,88